

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU 12-15

## STE CROIX HAGUE

L'accueil Teenclub se fait dans les locaux du centre de loisirs de Ste Croix Hague (coin aménagé pour les jeunes). Il doit permettre aux jeunes d'être accueillis **LES VENDREDIS SOIR SUR PÉRIODE SCOLAIRE** afin de se retrouver, de participer à des activités et de réaliser des projets.

### • **CONDITIONS D'ACCÈS**

Sont admis dans la structure tous les jeunes habitant STE CROIX HAGUE et BRANVILLE, âgés de 12 ans à 15 ans, collégiens et ayant rempli les formalités suivantes :

- la fiche d'inscription
- la fiche de renseignements
- la fiche sanitaire
- la fiche « rentre seul »
- lecture du règlement intérieur par les parents et le jeune

**Tout changement devra être signalé durant l'année**

Les jeunes inscrits peuvent profiter de l'ensemble des activités proposées par le Teenclub dans la limite des places disponibles.

À leur arrivée, les jeunes doivent inscrire leurs nom, prénom et heure d'arrivée sur un cahier prévu à cet effet.

L'heure de départ est fixée à 21h pour tous, hors justificatif des parents.

Les jeunes emmènent leur repas, un temps sera prévu pour manger ensemble. Un frigo, micro-onde et four sont à disposition, ainsi que des assiettes, couverts et verres.

Nous ne pourrons pas accepter un jeune à participer à la vie du Teenclub si son dossier est incomplet lors de sa 2eme participation (1ere séance étant une séance découverte)

### • **INSCRIPTIONS AUX ACTIVITÉS**

Différentes activités seront proposées au cours de l'année aux jeunes (activités au local, repas à thème, sorties, tournoi baby-foot billard...)

Le Teenclub est une structure d'accueil, d'échanges et de rencontres ; un espace d'écoute et d'accompagnement.

Un programme d'activités sera donné aux jeunes avant chaque vacance scolaire. Ce programme est aussi disponible sur le site H.V.L.

Pour participer à certaines activités identifiées avec l'émoticône  les parents devront envoyer un message (au 06.50.10.41.52) ou mail de confirmation à [haguevacancesloisirs@gmail.com](mailto:haguevacancesloisirs@gmail.com) **sans cela votre enfant ne sera pas inscrit.**

Le Teenclub se réserve le droit d'annuler une activité ou une sortie en cas de :

- Nombre de participants insuffisants
- Raisons climatiques

- **SANTE**

Les parents sont priés de signaler à l'équipe d'animation les problèmes de santé (antécédents et actuels) de leur(s) enfant(s).

Les animateurs ne sont en aucun cas habilités à administrer des médicaments.

- Accidents : En cas d'accident, les personnes en charge de l'encadrement pourront demander immédiatement l'assistance des pompiers, afin de transporter l'enfant dans un hôpital. Les personnes mentionnées sur la fiche d'inscription seront aussitôt averties. Il est donc primordial que HVL dispose de fiches de renseignements à jour.
- Assurances : Les enfants fréquentant les temps périscolaires et extrascolaires doivent être couverts par une assurance responsabilité civile et recours, les protégeant des dommages qu'ils peuvent occasionner ou subir. Les familles fournissent chaque année les informations relatives à leur contrat d'assurance.

- **HORAIRES D'OUVERTURE**

Des horaires d'ouverture du local sont définis.

**LE VENDREDI DE 19H à 21H**

Ceux-ci pourront être modifiés en fonction des demandes de sortie des jeunes (fermeture par exemple d'un vendredi pour une sortie le samedi après-midi)

**ATTENTION L'ACCUEIL EST FERME PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES**

- **LES RÈGLES DE VIE**

L'adhérent s'engage lors de sa présence au Teenclub et lors des activités à :

- Respecter les règles de vie en collectivité
- Respecter les termes du présent règlement
- Veiller à l'utilisation normale des jeux, appareils, matériels, revues, locaux, ...
- Suivre l'ensemble des consignes et directives données par les animateurs notamment en ce qui concerne la sécurité des lieux.
- Respecter l'ensemble des personnes présentes (animateurs, adhérents...)

Il est interdit à l'adhérent de :

- Fumer ou vapoter à l'intérieur de la structure et dans les moyens de transport utilisés à l'occasion des sorties
- Introduire des boissons alcoolisées, des produits illicites, des armes et des animaux

- Tenir tout propos ou comportement à caractère discriminatoire

En cas de non-respect de ces règles de vie, les animateurs du Teenclub adopteront les sanctions appropriées (avertissement, exclusion temporaire ou définitive) ; dans ce cas, les parents seront convoqués à un entretien.

Les frais de remplacement ou de réparation, pour toute détérioration du matériel, mobilier ou locaux, occasionnée par le jeune, seront à la charge des parents.

Le Teenclub décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Les jeunes pourront garer leurs engins motorisés dans la cour mais devront l'arrêter dès l'arrivée dans celle-ci et devront pour le départ les démarrer en dehors de la cour pour des raisons de sécurité.

- **PAIEMENT / FACTURATION**

L'adhésion au Teenclub, par famille et par année scolaire, est de 5€.

L'inscription à l'année est de 15€ par jeune.

Pour absence injustifiée (activités) :

Il arrive que certains jeunes soient inscrits aux activités et finalement ne soient pas présents.

Pour limiter ce genre d'incident, il sera pénalisé sur une prochaine activité ou sortie.

Cette pénalité ne sera pas appliquée en cas d'absence justifiée pour maladie (certificat médical à fournir).

Le règlement intérieur est soumis à l'approbation et à la signature des parents et des jeunes qui s'inscrivent au Teenclub.